

Décision

Générale

colonial

Décision n° 81 concernant la solde du cheikh Moussé Djirich, cadi d'Ali-Sabieh, . portée de 625 à 1.500 frncs.

n° 81

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1947

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 766 du 25 septembre 1943 nommant cheikh Moussé Djirich Issa Fourlaba, cadi d'Ali-Sabieh,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

La solde mensuelle du cheikh Moussé Djirich, eadi d'Ali Sabieh, est portée de 625 à 1.900 francs à compter du 1er janvier 1947. Art. 2,— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur.P.H, SIRIEX.